

COMMUNE DE JURIENS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 18 JANVIER

2018

À 20 HEURES 30

GRANDE SALLE DE MONT-LA VILLE

Présidence : Mme Michèle CHAROTTON

Mme la Présidente ouvre la séance et salue l'assemblée. Cette séance fait suite à l'assemblée réunissant les communes de Juriens, La Praz et Mont-la-Ville qui s'est tenue le même jour à 20 heures à l'Eglise de Mont-la-Ville, sous la présidence de M. Roger PERRIN, Président du Conseil général de Mont-la-Ville. Cette séance d'information avait pour but de rappeler aux conseillers la procédure en cours liée au parc éolien.

Elle salue la présence de M. Cédric AUBERT, Président d'ENM SA et de M. Philippe GENDRET, Chef de service du département des Energies de la commune d'Yverdon-les-Bains. Tous deux se tiennent à disposition des conseillers pour toutes questions en première partie de la séance.

La presse est également présente.

Mme la Présidente rappelle l'ordre du jour, avoir préalablement donné lecture de quelques articles de loi, rappelant les droits et devoirs des conseillers. Elle précise encore qu'il n'y a pas de récusation des opposants et que tous les membres pourront voter.

1. Appel

2. Assermentations

3. Plan partiel d'Affectation intercommunal (PPA) du Parc Eolien du Mollendruz sis sur les communes de Mont-la-Ville, La Praz et Juriens – (préavis municipal No 15 – 2016-2021) : à savoir :

1. *lever les oppositions formulées à l'encontre du PPA intercommunal « Parc Eolien du Mollendruz » et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 03 juillet 2015 au 04 août 2015 et d'adopter les projets de réponses aux oppositions figurant dans l'annexe 2 et dans l'annexe 3 de la présente décision.*
2. *adopter le plan partiel d'affectation intercommunal « Parc Eolien du Mollendruz » et son règlement.*
3. *autoriser la Municipalité à défendre le PPA et son règlement devant les juridictions compétentes en cas de recours.*

a) rapport de la commission ad'hoc



b) décision du conseil

1. Appel

L'ordre du jour étant accepté par l'assemblée, la secrétaire procède à l'appel des conseillers. 47 membres sont présents.

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

BENOIT Etienne CHEZEAUX Anne-Lise DUTOIT Céline	JAQUIER Frédéric ROTH Mathilde RUMMEL Coralie	TAOUSSI Assya
--	--	----------------------

2. Assermentations

Mme la Présidente procède à l'assermentation de Mesdames et Messieurs :

BRENDLE Monique
CHEZEAUX Cyril
CHEZEAUX Marinette
GUADAGNINI Sylvie
GRANDJEAN Irène
HAUTIER Marie-Claire
LÖFFEL Marcel
WILLIS Julian

et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil. Mme la Présidente remet à chacun d'entre eux un exemplaire du nouveau règlement du Conseil général, précisant que d'autres exemplaires sont à disposition des membres du conseil.

3. Plan partiel d'Affectation intercommunal (PPA) du Parc Eolien du Mollendruz sis sur les communes de Mont-la-Ville, La Praz et Juriens (préavis municipal No 15– 2016-2021)

Les conseillers ayant reçu le préavis avec l'ensemble des documents annexés, la Municipalité n'entend pas faire de commentaires particuliers. Mme le Syndic rappelle que le Conseil a accepté il y a 10 ans d'investir un montant de Fr. 60'000.00 pour ce projet. Si celui-ci viendrait à être refusé, cet argent ira dans le compte Pertes et Profits, avec les conséquences qui s'ensuivent. Elle précise encore qu'il faut aller dans la volonté du peuple qui souhaite des énergies propres. La décision appartient à l'assemblée et la Municipalité a pleine confiance envers ses citoyens, mais que chacun est libre de son choix.



M. Sylvain **RITTENER** donne lecture du rapport de la commission ad'hoc composée de MM. Olivier **GRANDJEAN**, Marcel **RIEDO** et du prénommé, préavis approuvé à l'unanimité par les membres de la Commission ad'hoc, sans commentaires.

Mme la Présidente ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Mme la Présidente précise que la votation peut avoir lieu à main levée, tout en indiquant aux nouveaux membres assermentés que la Municipalité ne vote pas.

M. Bernard **HAUTIER** demande s'il est possible de voter à bulletins secrets. La Présidente indique que le règlement autorise ce mode de faire pour autant qu'un cinquième des membres présents soit d'accord. Mme la Présidente procède au vote à main levée pour ce sujet : 17 personnes sont favorables au vote à bulletin secret.

M. Michel **BAUD** demande de la clarté sur la façon de procéder au vote. Mme la Présidente indique que chacun des 3 points du préavis sera voté.

Mmes Cindy **CHRISTEN** et Emilie **CHAROTTON**, scrutatrices, procèdent à la distribution des bulletins.

Bulletins distribués : 47
Bulletins rentrés : 47
Nombre de oui : 34
Nombre de non : 13

Le point 1 de la décision finale est adopté.

Il est passé au vote pour le point 2

Bulletins distribués : 47
Bulletins rentrés : 47
Nombre de oui : 34
Nombre de non : 13

Le point 2 de la décision finale est adopté.

Il est passé au vote pour le point 3

Bulletins distribués : 47
Bulletins rentrés : 47
Nombre de oui : 37
Nombre de non : 10

Le point 3 de la décision finale est adopté.

En conclusion,

Le Conseil général accepte à la majorité le préavis municipal no 2016-2017-15 du 07 novembre 2017 et décide :



1. **de lever les oppositions formulées à l'encontre du PPA intercommunal « Parc Eolien du Mollendruz » et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 03 juillet 2015 au 04 août 2015 et d'adopter les projets de réponses aux oppositions figurant dans l'annexe 2 et dans l'annexe 3 de la présente décision.**
2. **d'adopter le plan partiel d'affectation intercommunal « Parc Eolien du Mollendruz » et son règlement.**
3. **d'autoriser la Municipalité à défendre le PPA et son règlement devant les juridictions compétentes en cas de recours.**

Mme la Présidente remercie vivement l'assemblée de sa présence tout en précisant qu'il n'y a pas de point « divers » s'agissant d'un Conseil extraordinaire.

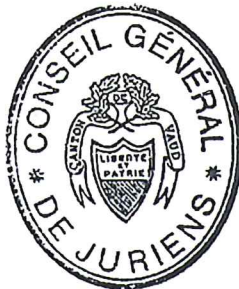
Elle rappelle les prochaines votations fixées au 04 mars 2018 ainsi que la prochaine séance du Conseil qui se tiendra le 05 avril 2018.

Mme le Syndic prend la parole pour remercier l'assemblée des décisions prises. Elle se déclare fière des conseillers et satisfaite de pouvoir aller de l'avant après 10 ans de travail sur ce projet.

L'Assemblée est levée à 21 heures 15.

La Présidente :

Michèle CHAROTTON



La secrétaire

Sabine HAUTIER